

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 28 janvier 2025 à 18h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	Arrivée après la délibération 1
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL-PALU Arrivée après la délibération 1
10 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL Arrivée après la délibération 1
12 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
14 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
15 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
22 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
23 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
24 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
25 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
26 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
27 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
28 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	Pouvoir de Louis ALLARD
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	Arrivée après la délibération 1
33 MOTZ	T CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
34 MOUXY	T PERSON Armelle	
35 MOUXY	T BONICI José	
36 ONTEX	T CARRIERE Christiane	
37 PUGNY-CHATENOD	S MICHEL Thierry	Arrivée après la délibération 1
38 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
39 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
40 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
41 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
42 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
43 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
44 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
45 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
46 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
47 VOGLANS	T BERNON Martine	
48 VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	OBISSIER Philippe
GRESY-SUR-AIX	PIGNIER Colette
LE-BOURGET-DU-LAC	RAMEL Sandrine
MERY	ROULET Stéphane

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 janvier 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 59 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 43 présents et 5 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 12      Année : 2025

Exécutoire le : 0 5 FEV. 2025

Publiée / Notifiée le : 0 5 FEV. 2025

Visée le : 0 4 FEV. 2025

### *FINANCES* **Budget Principal**

#### **AP/CP 017 – Aménagement de la Croix verte - Révision n°10**

---

Monsieur le Président rappelle que le site de la Croix Verte est un espace naturel de 7 ha situé au sud du lac, au Bourget-du-Lac, à proximité immédiate des ports et des plages et en rive gauche de la Leysse. La position du site de la Croix Verte, au contact du lac, de ses plages et des différents équipements et installations de loisirs, présente un intérêt touristique mais également patrimonial.

Cet espace est inscrit dans un réseau de promenade piétonne et cycle, et se trouve en lien immédiat avec le site du château Thomas II. A proximité, se trouve également l'étang des Aigrettes, espace naturel protégé, dont la contemplation est permise grâce à deux observatoires à oiseaux.

Aujourd'hui, le site abrite différents équipements ou activités : terrains de tennis, minigolf, terrains de jeux, camping, parcs de stationnement...

Le coût total initial de cette opération, permettant d'aménager ce site en zone d'activité touristique, a été évalué à 2 500 000 € TTC (Travaux et ingénierie), inscrits au PPI. Il a été porté à 3 680 000 € TTC lors de la dernière révision

Il est rappelé que ce projet a obtenu une subvention d'un montant d'un million d'euros de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de son programme "sites emblématiques", ainsi qu'une subvention de 117 105 € du Département au titre du Contrat Territorial de Savoie 2014-2022.

Ont également été obtenues une aide complémentaire au titre du Contrat départemental du Territoire de Grand Lac, d'un montant de 180 000 €, ainsi qu'une subvention en 2024 du fonds vert de 226 284 euros pour la zone humide et la végétalisation du parking.

Monsieur le Président propose de modifier les crédits de paiement 2025 au regard des réalisations 2024. Le montant de l'AP reste inchangé à 3 680 000 € TTC.

Les données de l'AP/CP sont présentées dans le tableau annexé.

---

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération communautaire du 15 mars 2018 portant ouverture de l'AP/CP,*

*Vu la délibération communautaire du 13 décembre 2018 portant révision n°1 au motif de l'intégration au projet de la construction d'un local à destination de deux activités privées, de l'aménagement des parkings existants et d'une voirie pour le maintien de l'accès au camping,*

*Vu la délibération communautaire du 21 mars 2019 portant révision n°2 pour modification de calendrier,*

*Vu la délibération communautaire du 14 janvier 2020 portant révision n°3 pour modification de calendrier,*

*Vu la délibération communautaire du 19 janvier 2021 portant révision n°4 pour modification de calendrier,*

*Vu la délibération communautaire du 24 janvier 2023 portant révision n°5 pour modification de calendrier,*

*Vu la délibération communautaire du 14 novembre 2023 portant révision n°6 pour modification de calendrier,*

*Vu la délibération communautaire du 16 février 2024 portant révision n°7 pour modification de calendrier,*

*Vu la délibération communautaire du 19 mars 2024 portant révision n°8 pour augmentation de l'AP,*

*Vu la délibération communautaire du 17 septembre 2024 portant révision n°9 pour augmentation de l'AP,*

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE l'augmentation de l'autorisation de programme et la révision des crédits de paiement de l'opération relative à l'aménagement de la Croix Verte.

Aix-les-Bains, le 28 janvier 2025

Le Président,  
Renald BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 48
- Présents et représentés : 55
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## APCP017 - Croix verte - Révision 10

### Annexe

<b>OPERATION</b>		
Intitulé de l'opération :	APCP017 - Aménagement de la Croix verte	
Budget :	PRINCIPAL	
Imputation analytique :	143-19 et 143-19AP	
Montant initial de l'opération :	TTC	
Montant actualisé (révision n°1) :	2 200 000,00 euros ↗	
Montant actualisé (révision n°2) :	2 500 000,00 euros ↗	
Montant actualisé (révision n°3) :	2 500 000,00 euros ↗	
Montant actualisé (révision n°4) :	2 500 000,00 euros ↗	
Montant actualisé (révision n°5) :	2 500 000,00 euros ↗	
Montant actualisé (révision n°6) :	2 500 000,00 euros ↗	
Montant actualisé (révision n°7) :	2 500 000,00 euros ↗	
Montant actualisé (révision n°8) :	3 480 000,00 euros ↗	
Montant actualisé (révision n°9) :	3 680 000,00 euros ↗	
Montant actualisé (révision n°10) :	3 680 000,00 euros ↗	
<b>DEPENSES</b>		
	<b>Voté</b>	<b>Proposé</b>
Dépenses réalisées 2021	6 297,68	6 297,68
Dépenses réalisées 2022	36 976,98	36 976,98
Dépenses réalisées 2023	715 506,78	715 506,78
Dépenses réalisées 2024	2 755 718,56	2 399 684,13
Dépenses programmées 2025	165 500,00	521 534,43
<b>TOTAL</b>	<b>3 514 500,00</b>	<b>3 680 000,00</b>
<b>FINANCEMENTS prévus :</b>		
Subventions attendues		1 523 389,00
dont subventions perçues 2023		74 276,00
F.C.T.V.A. théorique		471 092,05
Emprunt		0,00
Autofinancement		1 685 518,95
<b>TOTAL</b>		<b>3 680 000,00</b>

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 12 : Budget Principal - AP/CP 017 - Aménagement de la Croix verte - Révision n.10 - -

---

Date de transmission de l'acte : 04/02/2025

Date de réception de l'accusé de  
réception : 04/02/2025

---

Numéro de l'acte : d5296 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250128-d5296-DE

---

Date de décision : 28/01/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions